

Lausanne, le 28 octobre 2006

Prise de position sur la mobilité

Nous souhaitons par la présente prise de position rappeler notre attachement au processus de Bologne, consistant en la création d'un espace européen de la formation supérieure et prenant forme par la mobilité des étudiants.

Nous sommes persuadés que cette mobilité permet de valoriser nos formations par une ouverture à l'étranger, de découvrir d'autres cultures et d'apprendre d'autres langues. Plus généralement, les étudiants ont un rôle dans la création d'une cohésion sociale, d'un dialogue interculturel et d'un campus au niveau suisse et plus largement européen.

La mobilité pour nous va dans deux directions, à la fois horizontale et verticale. Le maintien de la mobilité horizontale nous semble fondamental car elle est plus accessible, en particulier financièrement, et répond à un autre besoin que la mobilité verticale.

Nous soutenons par ailleurs la décision de la CRUS quand à l'entrée automatique en master avec un bachelor de la même branche d'étude. Cette décision doit s'accompagner d'une attention particulière au maintien du niveau et de la qualité de l'enseignement. Dans cette optique, rappelons l'importance du processus d'assurance qualité définissant une reconnaissance des titres et des compétences.

Mais la mobilité des étudiants reste un concept pour beaucoup d'entre nous pour des raisons financières. La mobilité, pour qu'elle devienne une réalité pour tous les étudiants, doit être soutenue financièrement.

Il nous semble profitable pour tous de tendre vers une plus grande mobilité, une opportunité exceptionnelle dans nos cursus, tout en participant activement à l'assurance qualité de nos établissements respectifs, en maintenant le niveau d'enseignement et en soutenant financièrement ceux qui en ont besoin.

Pour le Comité de
l'AGEPoly :

Antonin Danalet